



*Direction des services techniques et  
de l'aménagement*

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-230117-0063

**ARRETE N° ARR/2023/ST/029**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 - huitième partie - signalisation temporaire),  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre des **travaux de tirage et de raccordement sur chambre en chaussée, stationnements et trottoirs, par SADE TELECOM et pour le compte de France Télécom Orange, rue Colbert à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : À compter du 26 janvier 2023 et ce, jusqu'au 6 février 2023, le stationnement considéré comme gênant sera interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2** : À compter du 26 janvier 2023 et ce, jusqu'au 6 février 2023, la circulation sera limitée à 30 km/h et fera l'objet d'une circulation par demi chaussée réglée par alternat manuel si nécessaire.

**ARTICLE 3** : À compter du 26 janvier 2023 et ce, jusqu'au 6 février 2023, la circulation des piétons sera interdite, au droit du chantier et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé durant les heures de chantier.

**ARTICLE 4** : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise SADE TELECOM.

**ARTICLE 5** : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 6** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la Métropole Européenne de Lille, au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à Iléo, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra et à l'entreprise SADE TELECOM - Parc de la Chenaie - rue Charles Darwin - 62320 ROUVROY.

Fait à HEM, le 19 JAN. 2023

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,  
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**



**Laurent PASTOUR**

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - [www.ville-hem.fr](http://www.ville-hem.fr) - [contact@ville-hem.fr](mailto:contact@ville-hem.fr)